

"Conséquences de la révision partielle de la LAMal sur la gestion hospitalière cantonale".

La révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 aura d'importantes répercussions organisationnelles et financières sur le système de santé et donc aussi sur le canton du Jura.

Elle change la donne dans la planification hospitalière, le libre choix de l'hôpital et le financement des hôpitaux. Les cantons seront tenus de coordonner leur planification hospitalière. La définition du paysage hospitalier dépendra de facteurs clés tels que les besoins de la population ainsi que l'économicité, la qualité et l'accessibilité des différents hôpitaux. Les patients pourront à l'avenir choisir leur établissement dans toute la Suisse pour autant qu'il figure sur une liste des hôpitaux, ce qui compliquera la planification. Le canton et l'assurance obligatoire des soins financeront de manière uniforme tous les établissements figurant sur les listes des hôpitaux en se fondant sur les prestations, via des forfaits par cas.

L'introduction de ce nouveau système va probablement alourdir sensiblement le budget cantonal. C'est du moins l'estimation que font les cantons qui ont déjà planché sur le sujet.

Nos questions au Gouvernement :

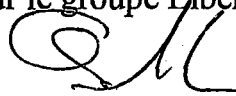
-Notre canton a-t-il déjà mené une réflexion sur les conséquences prévisibles de cette révision partielle pour le Jura?

-Sa stratégie hospitalière va-t-elle en être affectée ?

-Aura-t-elle des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement de l'Hôpital du Jura ?

Delémont, le 16 juin 2010

Pour le groupe Libéral-Radical :



Gabriel Schenk

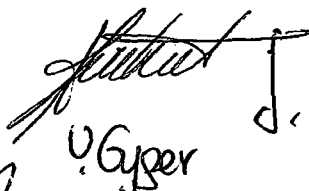


P. Hämli

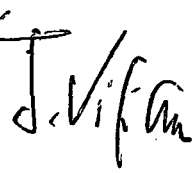


S. Ba

R. Kaden



U. Gysler



J. Vifian



D. Schneider